

223C1628
FR0000130692-FS0782

16 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2023, la société anonyme Sycomore Asset Management¹ (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 288 011 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 063 423 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.